



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

En vertu de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 26 mai 2026, la résolution numéro 26-05-182, aux fins d'adopter le règlement numéro 967-26 – Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR, SIS AU 1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU WWW.VAL-DES-MONTS.NET DANS L'ONGLET « NOTRE MUNICIPALITÉ – RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET POLITIQUES »

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR À COMPTER D'AUJOURD'HUI, LE 23 JUILLET 2026.

FAIT à Val-des-Monts ce vingt-troisième jour du mois de juillet DEUX MILLE VINGT-SIX.

Le Directeur général adjoint et
Greffier-trésorier adjoint,

Me Charles-Hervé Aka